

2 février 2023
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2023**

New York, 1^{er}-5 mai 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Avantages socioéconomiques, appui au développement
durable et mesures d'application des résolutions prises
ou envisagées**

**Affaire civile résultant de l'absence de participation
des citoyens à la dénomination et au changement
de noms d'entités**

Résumé**

En février 2022, plusieurs personnes ont intenté une action collective contre le Régent de Kebumen, le Gouverneur de la province de Java-Centre et le Directeur de l'Agence de l'information géospatiale (Badan Informasi Geospasial) au nom des habitants de Kebumen. L'affaire concernait la dénomination et le changement de noms de 15 entités (13 rues, 1 immeuble et 1 pont) de Kebumen. La partie requérante estimait que les autorités de Kebumen avaient procédé à la dénomination et au changement de noms géographiques sans la participation des citoyens et qu'elles contrevenaient ainsi au décret-loi n° 2 de 2021 sur la normalisation des noms géographiques.

Le décret-loi n° 2 de 2021 stipule que la participation des citoyens est requise dans toute procédure de dénomination et de changement de noms géographiques menée par les autorités nationales et territoriales. Par ailleurs, les autorités de Kebumen auraient dû collecter des données au début de la procédure et modifier des noms géographiques par la suite. Par conséquent, l'Agence de l'information géospatiale a également été accusée de négligence dans la coordination de la normalisation des noms géographiques avec les autorités territoriales. En outre, l'Agence est tenue de ne pas vérifier et valider les données issues d'une procédure de dénomination et de changement de noms géographiques menée par les autorités de Kebumen.

* GEGN.2/2023/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2023/43/CRP.43) a été établi par Septian Dewi Cahyani, Andreas Kelvin Pujianto, Aji Putra Perdana, Harry Ferdiansyah, Aldila Pradhana et Virginia Gloria Nirmala Hendarto de l'Agence de l'information géospatiale. Il pourra être consulté à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/.



L'enseignement tiré de cette affaire est que chaque partie prenante doit faire preuve de prudence dans la gestion, la collecte et la transmission de l'information et dans la prise de décisions concernant la normalisation des noms géographiques. Les autorités de Kebumen, les autorités de la province de Java-Centre et l'Agence de l'information géospatiale devraient donc travailler en étroites collaboration et coordination pour éviter toute interprétation erronée de la procédure de dénomination et de changement de noms géographiques établie dans le décret-loi n° 2 de 2021.
